

Document à retourner à  
[contact@oree.org](mailto:contact@oree.org) avec en  
objet : « CDB – REX »

## FORMULAIRE

# OBJET : MISE EN LIGNE DE RETOURS D'EXPERIENCE (REX) EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE « ENTREPRISES ET BIODIVERSITE »

**Mode opératoire :** le présent formulaire sera reproduit tel quel sur la Plateforme

### IMPORTANT :

- Les REX publiés sur la Plateforme de l'Initiative française n'engagent que les organisations déclarantes.
- ORÉE n'est pas habilitée par le Secrétariat de la CDB à contrôler l'exactitude et la véracité des déclarations.
- La publication sur la Plateforme de l'Initiative française de REX est ouverte à toute entreprise, fédération ou association – adhérente ou non d'ORÉE.

### Déclaration d'engagement

Toutes les entreprises signataires reconnaissent et soutiennent les trois objectifs de la « *Convention sur la diversité biologique* » suivants : 1) La conservation de la diversité biologique ; 2) L'utilisation durable de ses composantes ; 3) Le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques.

Toutes les entreprises signataires s'engagent ainsi à : 1) Analyser les impacts de leurs activités vis-à-vis de la diversité biologique ; 2) Intégrer la diversité biologique au sein de leur système de gestion de l'environnement.

## PRESENTATION DU RETOUR D'EXPERIENCE

| NOM DE L'ORGANISATION | TITRE DU REX   | DATE DE MISE EN LIGNE DU REX |
|-----------------------|--|------------------------------|
| Demain la Terre       | Biodiversité dans l'agriculture fruitière et légumière |                              |

| PRESENTATION DE L'ORGANISATION   |   |
|--|---|
| <b>Nom</b>   | <b>Demain la Terre</b>  |
| <b>Adresse</b>   | Siège social : Cestas (33) – siège administratif : L'Isle Jourdain (32)   |
| <b>Site web</b>  | <a href="http://www.demainlaterre.org">www.demainlaterre.org</a><br><a href="https://www.facebook.com/agriculturedemainlaterre">www.facebook.com/agriculturedemainlaterre</a><br><a href="https://www.twitter.com/DemainlaTerre1">www.twitter.com/DemainlaTerre1</a>  |
| <b>Secteur d'activité</b>  | Agriculture fruits et légumes   |
| <b>Effectif</b>  | 3   |
| <b>Description succincte de l'entreprise et de ses activités</b> (1000 caractères espaces compris) | <b>Demain la Terre</b> regroupe depuis 2004 des producteurs de fruits et légumes frais ou transformés, partout en France, rassemblés autour d'un projet commun de développement durable. Ces entreprises ont pour objectif de penser, expérimenter et développer une agriculture d'avenir, une troisième voie entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle. Cela s'est traduit par la conception d'un outil puissant : la Charte Demain la Terre qui a été finalisée fin 2010, après 3 ans de travail avec des experts et de praticiens, contrôlée annuellement par un organisme indépendant.<br>C'est la référence RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en agriculture fruitière et légumière, la 3e voie entre le conventionnel et le « bio ». |

|  |   |
|--|---|
|  | Aujourd'hui, 8 entreprises regroupant une centaine de producteurs sont engagées.  |
| <p><b>Conception de ce qu'est la biodiversité pour l'entreprise</b></p>  | <p>Conscients de l'interrelation forte entre agriculture et biodiversité, les producteurs de Demain la Terre ont positionné cette dernière comme l'un des piliers fondamentaux de leur action.</p> <p>Celle-ci traite à la fois de la biodiversité culturelle, du maintien et la mise en place d'écosystèmes adjacents à la production agricole, et de la communication et de l'information des salariés et partenaires des entreprises.</p>  |
| <p><b>Identification des interdépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité</b> (2000 caractères espaces compris)</p> | <p>La prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles repose sur l'identification des enjeux suivants :</p> <p><b>GARANTIR DES FRUITS ET LEGUMES PLUS SAINS ET PLUS SURS</b><br/>S'associer à la Nature dans la lutte contre les nuisibles<br/>Limiter et contrôler les apports<br/>Privilégier les apports naturels</p> <p><b>PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU</b><br/>Optimiser l'irrigation des cultures<br/>Lutter contre la pollution de l'eau</p> <p><b>PRESERVER LA QUALITE DE NOTRE TERRE</b><br/>Privilégier les apports naturels<br/>Etudier et maintenir l'équilibre naturel du sol</p> <p><b>SAUVEGARDER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES NATURELS</b><br/>Maintenir et préserver les écosystèmes en place<br/>Recréer des écosystèmes en lien avec l'environnement<br/>S'intégrer au paysage local<br/>Contribuer à la protection des pollinisateurs</p> <p>Ces enjeux traduisent l'identification des interdépendances des exploitations vis-à-vis de la biodiversité dans son ensemble.</p> |

| PRESENTATION DU RETOUR D'EXPERIENCE                         |  |
|---|--|
| <b>Titre du REX</b>   | Biodiversité dans l'agriculture fruitière et légumière   |
| <b>Date de réalisation du REX</b>                           | Depuis 2011  |
| <b>Localisation géographique de l'initiative</b>            |  |
| <b>Date à laquelle la présente déclaration est réalisée</b> | Mars 2016  |
| <b>Objectif général</b>                                     | <p>En lien avec la biodiversité, l'engagement des producteurs est construit selon deux axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prendre en compte la biodiversité dans les techniques de production : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Méthodes de lutte contre les maladies, ravageurs, infections et espèces envahissantes</li> <li>○ Agronomie de la production (utilisation de la ressource en eau, gestion de la composante sol...)</li> </ul> </li> <li>→ <i>Objectif zéro résidu dans les fruits et légumes (des fruits et légumes sains) et dans les milieux (des milieux non pollués)</i></li> <li>- Mieux établir le lien entre la production et la biodiversité périphérique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier précisément les réservoirs de biodiversité nécessaires à la production (enherbement, haie, prairie, bande boisée...)</li> <li>○ Préserver ces réservoirs, les développer, mettre en place des réservoirs nécessaires mais peu présents sur et autour de l'exploitation</li> </ul> </li> <li>→ <i>Objectif connaissance et maîtrise de l'écosystème agricole et renforcement des infrastructures agroécologiques en remplacement des méthodes conventionnelles de production</i></li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Portage de l'action en interne</b></p>                                      | <p>Au sein de l'Association, il existe quatre groupes de travail qui assurent le partage des informations et des pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les chefs des entreprises adhérentes qui débattent des orientations données à la démarche Demain la Terre ;</li> <li>- les référents techniques, qui échangent sur les problématiques techniques liées aux actions Demain la Terre ;</li> <li>- les référents marketing, qui discutent principalement des actions de promotion de la démarche et l'intégration de la communication correspondante dans les entreprises ;</li> <li>- les référents ressources humaines, abordant les questions liées à la gestion du personnel, à la formation, au bien-être au travail.</li> </ul> <p>Par ailleurs, un des critères du domaine social/sociétal concernant l'information et la formation des salariés. Chaque entreprise définit un plan de formation sur un ou plusieurs thèmes du référentiel pour une ou plusieurs catégories de salariés en fonction de l'intérêt du contenu de formation.</p>                  |
| <p><b>Etendue géographique</b></p>  | <p>France, Espagne, Maroc</p>  |
| <p><b>Temps de réalisation</b></p>  | <p>Variable selon le point de départ de l'entreprise lors de son engagement</p>  |
| <p><b>Parties prenantes (internes et externes) engagées dans cette action</b></p> | <p>Parties prenantes internes : voir rubrique « Portage de l'action en interne »</p> <p>Parties prenantes externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Comité de contrôle a été institué. Il est composé d'experts d'envergures nationale et internationale, agronomes, spécialistes de la nutrition, du développement durable, de la biodiversité..., tous bénévoles et indépendants de la démarche Demain la Terre. Ce Comité valide la conformité des actions de l'entreprise à ses engagements et aux exigences de Demain la Terre.</li> <li>- L'organisme de contrôle compétent sur les thèmes en lien avec l'environnement et le développement durable.</li> <li>- L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) constitue un centre de compétences important sur les questions liant agriculture et biodiversité. Les membres de l'AFAF sont présents dans toutes les régions de France, donc à proximité des membres de Demain la Terre.</li> <li>- Certains membres de Demain la Terre collaborent avec la structure Eléphant Vert pour l'utilisation de</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>moyens alternatifs aux produits chimiques (produits de biocontrôle et biofertilisants). Un partenariat plus poussé visant à rechercher des nouvelles solutions ou à optimiser celles existantes est en cours de mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfin, Demain la Terre collabore avec le Syndicat National d'Apiculture (SNA) afin de mieux prendre en compte la présence des pollinisateurs dans les systèmes de production</li> </ul>   |
| <p><b>Résumé du projet</b> (2000 caractères espaces compris)</p>                                     | <p><b>Demain la Terre</b> est une association loi 1901 de producteurs de fruits et légumes frais ou transformés, rassemblés autour d'un projet commun de développement durable. Cette association a été créée en 2004 dans l'optique de rassembler des entreprises qui veulent penser, expérimenter et développer une agriculture d'avenir, une troisième voie entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle. C'est sur cette vision partagée que l'Association s'est dotée d'un outil puissant :</p> <p>la Charte Demain la Terre qui a été finalisée fin 2010, après 3 ans de travail avec des experts et praticiens. Cette Charte vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de cet engagement, axée sur trois priorités : la santé, le goût et le respect de l'environnement. Les producteurs membres s'attellent à la mise en application de cette Charte comme véritable outil de management durable intégré de l'entreprise. L'Association Demain la Terre est le garant de la bonne application de la Charte.</p> <p>Les entreprises membres de Demain la Terre intègrent les objectifs de la Charte dans de nombreux aspects de leur politique, selon les trois piliers du développement durable (environnement, économie et social/sociétal), dont la biodiversité fait partie intégrante. La démarche constitue pour elles une solide opportunité de marquer leurs différences, d'afficher une démarche complète, robuste et en avance en matière de RSE en agriculture.</p> <p>La biodiversité fait partie intégrante de la démarche, ce de manière transversale. En effet, celle-ci est une alliée de la production agricole qu'il faut connaître, appréhender, utiliser éventuellement et surtout intégrer dans les systèmes de culture. De nombreuses actions ont été engagées dans ce sens par les producteurs membres, il reste encore de nombreuses pistes à explorer.</p> |
| <p><b>Présentation succincte des actions et leur cohérence</b> (2000 caractères espaces compris)</p> | <p>En lien direct avec la biodiversité, les entreprises ont engagé les actions suivantes (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des zones naturelles refuges de biodiversité et des continuités écologiques</li> <li>- Connaissance des zones à enjeux environnementaux sur lesquelles se trouve toute ou partie de l'exploitation, et des contraintes particulières induites, et des zones naturelles refuges de biodiversité</li> <li>- Dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, mise en œuvre de mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe</li> <li>- Absence d'utilisation de produit phytosanitaire et de fertilisant ayant un impact sur l'environnement en dehors des zones de production (hors zones de production = haies, prairies, jachères, espaces</li> </ul>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>verts...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des barrières physiques naturelles pour filtrer les écoulements d'eau</li> <li>- Maîtrise de toutes sources de pollution de l'eau</li> <li>- Réduction puis suppression de la désinfection chimique des sols systématique</li> </ul>  |
| <p><b>Éléments de résultats</b> (2000 caractères espaces compris)</p> | <p>Quelques actions et indicateurs résultants de ces engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des fleurs pour les abeilles, essentielles à la pollinisation et à l'équilibre de la nature : l'équivalent de 7 terrains de football est semé chaque année, objectif poursuivi chaque année ;</li> <li>- Planter des arbres pour préserver la biodiversité : la distance entre Paris et Rouen a déjà été parcourue depuis 2008, et les producteurs de Demain la terre veulent faire de même d'ici 5 ans ;</li> <li>- Utilisation des produits phytosanitaires de synthèse: réduction moyenne de 30% depuis 10 ans, objectif de réduction de 50% à l'horizon 2020 ;</li> <li>- Consommation d'eau : réduction moyenne de 20% de la consommation d'eau destinée à l'irrigation entre 2013 et 2014, objectif de réduire de 10% la consommation d'eau potable chaque année ;</li> <li>- 100% des déchets de production des fruits rouges sont recyclés. Rien n'est jeté ! Objectif de recyclage de la totalité de la production de fruits et légumes d'ici 5 ans ;</li> <li>- Recherche permanente de la sobriété énergétique : pose de plus d'un kilomètre carré de panneaux photovoltaïques, installation de plusieurs centrales de cogénération (3 dans les deux prochaines années)... ;</li> <li>- Objectif annuel d'un retour de 75% à 100% des travailleurs saisonniers locaux, contribuant ainsi à limiter les déplacements.</li> </ul> |
| <p><b>Bilan et perspectives</b> (2000 caractères espaces compris)</p> | <p>Un des objectifs de la démarche est d'atteindre le « zéro résidu de produit phytosanitaire » dans les fruits et légumes, ce qui passe par une maîtrise encore plus poussée de l'itinéraire et des techniques culturaux.</p> <p><i>Duplicabilité de la démarche :</i></p> <p>La démarche est conçue pour la production végétale, basée sur la production de fruits et légumes. Celle-ci intègre donc pleinement le fonctionnement d'une entreprise de production agricole, quelle que soit la production végétale. Il est ici fait référence aux critères économiques et sociaux/sociétaux, de même que les critères concernant l'entreprise dans son ensemble, comme la gestion de la biodiversité, des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Du point de vue technique culturale, la démarche peut être appliquée à d'autres types de production végétale, moyennant l'aménagement de certains critères techniques.</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p><i>Déploiement en France :</i><br/>Demain la Terre doit progressivement intégrer tous les types de fruits et légumes.<br/>La faisabilité de la transformation de fruits et légumes Demain la Terre est actuellement à l'étude.</p> <p><i>Déploiement à l'étranger :</i><br/>Dans les entreprises membres s'est rapidement posé le cas d'une production hors France mais commercialisée en France.<br/>Un cahier des charges spécifique a été rédigé : les critères restent les mêmes pour les exploitations produisant dans ces pays, mais ils ont été adaptés pour être applicables en tenant compte du contexte du pays et de la réglementation locale.<br/>Les règles d'engagement sont les mêmes qu'en France. Aujourd'hui sont concernées une production au Maroc et une en Espagne. L'organisme de contrôle audite annuellement ces exploitations.<br/>D'autres productions dans d'autres pays sont en cours d'intégration dans la démarche Demain la Terre.<br/>De plus, plusieurs pays sur différents continents s'intéressent de près à la démarche avec pour éventualité de la mettre en œuvre.</p> |
| <p><b>Lien avec la réglementation nationale et internationale</b> (2000 caractères espaces compris)</p>                   | <p>Lors de l'engagement d'un producteur dans la démarche Demain la Terre, le socle minimal à respecter est la réglementation en vigueur dans le pays d'application, en lien avec les différents thèmes, dont la biodiversité. Ce respect de la réglementation est une condition nécessaire, mais non suffisante, la démarche allant au-delà.<br/>Dans plusieurs thèmes de la démarche Demain la Terre (produits phytosanitaires, eau, sol), les pratiques relevant de l'agriculture biologique (AB) telle que définie dans la réglementation européenne sont pleinement intégrées ; certaines productions sont déjà certifiées AB.</p>   |
| <p><b>Lien avec les initiatives nationales (SNB...) et internationales (CDB...)</b> (2000 caractères espaces compris)</p> | <p>Dans une logique d'information du grand public et de partage de bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démarche Demain la Terre a été reconnue équivalente avec le niveau 2 de la certification environnementale (arrêté du 7 avril 2015) par la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE). Certaines entreprises se sont engagées pour l'obtention du niveau 3 de cette certification (HVE – Haute Valeur Environnementale).</li> <li>- Demain la Terre adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) (<a href="http://www.developpementdurable.gouv.fr/Liste-des-structures-adherentes.html">http://www.developpementdurable.gouv.fr/Liste-des-structures-adherentes.html</a>) et s'apprête à déposer en 2016 un projet de reconnaissance auprès du Ministère de l'Ecologie. Ce projet est basé sur des actions visant à protéger, mieux gérer et valoriser la biodiversité présente sur les</li> </ul>   |



|  |   |
|--|---|
|  | <p>exploitations agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par ailleurs, les entreprises en cours d'élaboration de projets de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) visant à améliorer leurs performances agro-écologiques, économiques et sociales.</li> <li>- Demain la Terre contribue au Plan Ecophyto 2, notamment par l'intégration de certaines exploitations dans le réseau DEPHY d'expérimentation « des techniques économes en produits phytopharmaceutiques ».</li> <li>- Enfin, dans le cadre de la COP 21, Demain la Terre a apporté trois contributions publiées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Plateforme des solutions climat labellisée COP 21, le « Hub des Solutions Climat » : <a href="http://www.plateformesolutionsclimat.org/solution/demain-la-terre-lagriculture-fruitiere-et-legumiereresponsable/">http://www.plateformesolutionsclimat.org/solution/demain-la-terre-lagriculture-fruitiere-et-legumiereresponsable/</a></li> <li>o Demain la Terre retenue comme une des solutions publiées dans le Livre Blanc des Ingénieurs et Diplômés du Vivant et de l'Environnement : <a href="http://clima.aptalumni.org/global/gene/link.php?doc_id=1741&amp;fg=1">http://clima.aptalumni.org/global/gene/link.php?doc_id=1741&amp;fg=1</a></li> <li>o Demain la Terre référencée dans les Cahiers d'acteurs engagés dans le cadre de la COP 21 par le Ministère de l'Ecologie : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_d_acteur_COP21_Demain_la_Terre.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_d_acteur_COP21_Demain_la_Terre.pdf</a></li> </ul> </li> </ul> |
| <p><b>Outils de valorisation de l'action (certification, communication...)</b> (2000 caractères espaces compris)</p> | <p>La démarche Demain la Terre est fortement empreinte de l'ISO 26000 (RSE), adaptée au secteur des fruits et légumes. Par ailleurs, il existe plusieurs liens avec des labels et certifications environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans plusieurs thèmes de la démarche (produits phytosanitaires, eau, sol), le niveau de performance le plus élevé impose des pratiques relevant de l'agriculture biologique telle que définie dans la réglementation européenne. Certaines productions sont déjà certifiées AB, leur permettant d'atteindre ce niveau de performance, -Les entreprises engagées dans la démarche Demain la Terre ont obtenu la certification Globalgap garantissant traçabilité et bonnes pratiques agricoles. Cette certification n'est pas obligatoire pour Demain la Terre ; des passerelles entre les deux cahiers des charges sont à l'étude afin d'éviter les doublons lors des contrôles externes,</li> <li>- La certification IFS (International Food Standard) a été obtenue par certaines stations conditionnement/transformation,</li> <li>- Certaines entreprises sont en cours d'obtention de la certification ISO 50001 (management de l'énergie), les indicateurs exigés par Demain la Terre étant pleinement intégrés dans le système de management.</li> </ul>  |

Du point de vue de la communication, le site Internet de Demain la Terre constitue un vecteur important des actions menées par ses membres : [www.demainlaterre.org](http://www.demainlaterre.org). La présence sur les réseaux sociaux permet de renforcer la diffusion d'informations : [www.facebook.com/agriculturedemainlaterre](https://www.facebook.com/agriculturedemainlaterre) et [www.twitter.com/DemainlaTerre1](https://www.twitter.com/DemainlaTerre1).

Chaque année, l'Association édite un rapport de développement durable faisant état des actions menées et des résultats obtenus (si probants lors de l'édition de ce rapport) par ses membres dans l'année écoulée (Rapport développement durable 2014 : [www.demainlaterre.org/images/DLT-WEB-2015.pdf](http://www.demainlaterre.org/images/DLT-WEB-2015.pdf)).

Plusieurs vidéos de présentation et de conférence à propos de la démarche Demain la Terre sont accessibles en ligne : [www.youtube.com/channel/UCL0HqJ5KgZD1mJbgAMbA\\_2g](https://www.youtube.com/channel/UCL0HqJ5KgZD1mJbgAMbA_2g).

**Date :** 02/03/2016

**Signature :**